

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°257 • Août-Septembre 2006

ISSN : 0399.6522

temps présent

Toutes les raisons
d'agir vite p. 2, 3

Collège: **une rentrée à
surveiller** p. 4, 5

Langues vivantes: **l'année
de tous les dangers** p. 5

brèves p. 3

droits et libertés

Enfants scolarisés sans
papiers: **nous ne nous
laisserons pas faire** p.6

Hommage à
Pierre Vidal Naquet p.7



infos

Métier, catégories p. 7

vie du snes

Congrès nationaux et
forum p. 7

Organisation de la section
académique et des sections
départementales du
S.N.E.S p. 8

ENCART

- Stages syndicaux
- Formation continue

é d i t o

Qu'on le regrette ou non, les institutions de la V^{ème} République, l'évolution de la société et de ses pratiques font de l'élection présidentielle un moment clé de la vie publique, qui pèse fortement sur l'ensemble des activités sociales. Pour notre part, il nous faut contribuer au devoir d'inventaire et faire le bilan d'un quinquennat et d'une législature. C'est un bilan de régressions sociales, de reculs successifs de l'Etat. La liste est longue et ne convient probablement pas à l'ambiance décontractée que l'on souhaiterait pour une rentrée. Pourtant les échéances sont proches et **le rôle d'une organisation comme la nôtre est bien d'interpeller les politiques sur les programmes qu'ils comptent mettre en œuvre et de peser sur les choix.** Cela s'applique en priorité à la politique scolaire mais doit aller bien au-delà. Nous ne pouvons négliger des aspects comme la politique fiscale (quelle réforme de l'impôt, le souhait-non réalisé- du président d'une baisse de 30 % de l'impôt sur le revenu est-il acceptable?), mais aussi la décentralisation, la politique de l'immigration, les choix sécuritaires, etc. Faut-il considérer comme tournées les pages des retraites et de la protection sociale? Nous ne le pensons pas, et cela d'autant que ces questions vont faire l'objet de nouvelles négociations.

Interroger, engager le débat, autant d'actes nécessaires et légitimes dans une démocratie. Mais **la démocratie, c'est aussi la participation, et l'action pèse sur le débat et les orientations.** Ce gouvernement a fait deux choix que nous condamnons et dont nous allons subir les effets à cette rentrée, et à la rentrée prochaine. Le premier est celui du tri social et de la réduction du droit de tous à une éducation de haut niveau: c'est la mise en œuvre de la loi Fillon et du socle commun, du conseil pédagogique, des groupes de compétences.... Le second est celui de la réduction de l'emploi public. **Si cette rentrée se présente bien mal, la prochaine sera pire si nous n'agissons pas.** Aux réductions horaires, alourdissement des effectifs, suppressions d'options et d'enseignements, le ministère a choisi d'ajouter la suppression des décharges et autres réductions de service. Supprimer l'heure de première chaire, c'est supprimer 6580 emplois, les pondérations BTS, 4060. Vous avez dit RTT ? La multiplication des réunions, qui a déjà alourdi considérablement les services, principalement en collèges, devrait continuer d'augmenter si l'on en croit les promesses faites aux fédérations. Les coups sont sévères, mais le ministère croit avoir la pommade : grâce à l'individualisation des établissements et des carrières, il pense trouver des alliés au sein des établissements tout en poursuivant les attaques contre les personnels les plus isolés comme les TZR. Montrons lui que nous ne tomberons pas dans le piège de la division: c'est en nous informant sur nos droits et ceux de nos collègues (cf. supplément TZR que nous avons choisi d'envoyer à tous) ainsi que par l'action collective que nous lutterons plus efficacement.

Michel DEVRED

**Mercredi 6 septembre : 14 h, Assemblée Générale des SI, Lycée Pasteur
16 h, Rassemblement intersyndical devant le rectorat**

Toutes les raisons d'agir vite !

PAR MICHEL DEVRED

Le SNES appelle les personnels à se réunir et débattre dès la pré rentrée malgré l'accumulation des activités habituelles d'une reprise: **réunion immédiate dans les établissements, AG des S1 le mercredi 6 à 14 heures au lycée Pasteur, suivie d'un rassemblement à 16 heures devant le rectorat pour protester contre les conditions de la rentrée.** Le SNES national, réuni en Conseil national en juin dernier, a pris la décision d'appeler à la grève en septembre et a pris des contacts avec les autres syndicats pour fixer une date unitaire.

Pourquoi tant de hâte ? Il nous semble que les raisons d'agir sont nombreuses et qu'il est à la fois inutile et risqué d'attendre.

Une rentrée difficile

Les suppressions de postes font sentir leurs effets à cette rentrée. Un premier bilan est indispensable : effectifs, respect des enseignements et des horaires, situation des précaires, etc. **Il faut remonter les informations au SNES et faire rapidement les premières interventions auprès des médias, des parents, des élus et de l'administration.**

Conseil pédagogique

« Sans concertation, le ministre a décidé d'imposer, dans chaque établissement pour la rentrée 2006 et dans le cadre de l'application de la loi Fillon, l'installation du conseil pédagogique, que l'immense majorité des enseignants rejette. Ce conseil aura pour mission de : « favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement ».

Cette nouvelle instance, présidée par le chef d'établissement qui décidera de sa composition et désignera ses membres, aura ainsi autorité sur les pratiques pédagogiques de l'ensemble des personnels enseignants de l'établissement.

• *parce que nous refusons le renforcement du rôle du chef d'établissement en matière pédagogique dont la mise en place du conseil pédagogique n'est que le dernier épisode (renforcement du poids du chef d'établissement pour les promotions à la hors-classe, tentative de remplacer la notation en deux parties des enseignants par une note globale sur 100 attribuée par le chef d'établissement, etc.),*

• *parce que nous sommes attachés à la liberté pédagogique,*

parce que les conseils d'enseignement qui existent aujourd'hui, où tous les enseignants sont sur un pied d'égalité, répondent au besoin de concertation,

• *parce que nous refusons l'institution d'une hiérarchie intermédiaire rompant avec le principe d'égalité entre enseignants,*

• *parce qu'il existe des CA élus avec des enseignants élus, nous appelons au boycott de ce nouveau conseil prévu à la rentrée 2006 et nous refuserons d'y participer.*

Nous appelons les collègues à refuser toute décision qui irait à l'encontre d'une décision du CA. Si le chef d'établissement entend mener une réflexion de nature pédagogique, libre à lui de proposer la tenue d'AG qui débattront de ces questions. » (motion de la CA de juin).

Le syndicat des chefs d'établissement, favorable à cette mesure, tente d'amadouer les collègues en s'appuyant sur des arguties : le conseil

n'aurait qu'un rôle consultatif, ne se substituerait à rien... Soyons sérieux, il s'agit de désamorcer le refus pour l'installer progressivement... Ni dupes, ni complices, il faut vider cette réforme de toute signification et **stopper la désagrégation de nos statuts.**

Ambition réussite

Nous avons dénoncé le double scandale de cette mesure qui prive les établissements de moyens et instaure une catégorie de superprofs au statut ambigu. **Les collègues volontaires** sont peu nombreux, souvent plus soucieux de promotions et de rapprochement géographiques que d'une mission très floue au demeurant. Des pressions ont été faites sur des TZR néo titulaires pour qu'ils acceptent de devenir « référents ». Nous demandons aux collègues de continuer à refuser d'être volontaires, au nom de la solidarité, d'exiger que ces personnels soient utilisés comme moyens d'enseignement dans les établissements, et de refuser toute tentative de hiérarchisation des relations entre pairs.

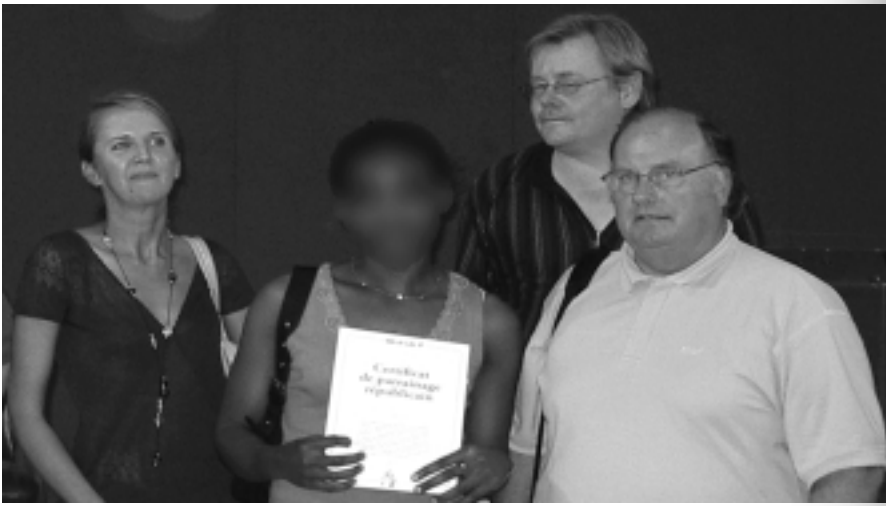
Note de vie scolaire

Dans sa logique sécuritaire, le ministère entend mettre en place une note de vie scolaire qui serait prise en compte pour le brevet. Le SNES a fait l'analyse d'une mesure probablement inefficace (les élèves « perturbateurs » sont souvent en échec) et qui risque de dénaturer le rôle du

La nouvelle loi de finances : un vote global sur l'ensemble des effectifs réels de l'État

La loi de finances détermine le montant maximum des dépenses de personnels par programme. Elle fixe également, par ministère, le nombre maximum d'équivalents temps pleins, tous types d'emplois confondus (titulaires, contractuels...). Les plafonds d'autorisation d'emplois, ventilés par ministère et présentés sous la forme d'un tableau synthétique sont adoptés par le Parlement par un vote unique (source : ministère des finances).

Rappelons le calendrier des opérations. Le gouvernement a réparti les crédits entre les différentes politiques ministérielles et interministérielles (les missions) en avril-mai ; il déposera le projet de loi de finances fin septembre et le Parlement aura à voter en octobre ou novembre.



professeur principal et du CPE. Dans ce domaine également, il faut éviter de faire des propositions et laisser le chef d'établissement prendre la responsabilité de la mise en œuvre de la réforme.

Remplacement de Robien

Un récent rapport de l'IG met en valeur l'échec de la tentative mais en préconise le renforcement souple. Sans reprendre l'ensemble de l'argumentation, nous appelons les S1 à réaffirmer le refus de ce type de « remplacement » et à être particulièrement vigilants dans le soutien à apporter aux TZR dont ce ne sont pas les fonctions! On trouvera sur le site les conseils d'action de l'an dernier.

Un projet de budget catastrophique

En période électorale, le gouvernement cherche à flatter un électorat qui est sensible au discours sur la dépense étatique, faisant du même coup le choix de l'affrontement social dont il espère également retirer une image positive. Dur avec les pauvres, avec les immigrés, avec les jeunes, avec les fonctionnaires... Mais doux avec les médecins, les compagnies énergétiques et tout ce qui va dans le sens d'une société éclatée et individualisée. **Il faut se souvenir que le budget 2007, celui des 15000 suppressions de postes, est voté en octobre. Il y a donc urgence !**

Un calendrier serré

Ne nous faisons pas d'illusions, la course contre la montre est lancée. Le gouvernement va essayer de passer en force et en vitesse son budget pour se lancer ensuite dans la campagne électorale. On nous expliquera alors que tout mouvement social serait dangereux et improductif, et qu'il faudra attendre le lendemain des élections pour présenter nos cahiers de doléance. L'analyse du SNES est

autre. Il faut défendre l'école, se défendre, maintenant et sans attendre.

La chasse à l'enfant

Des élèves manqueront-ils à la rentrée parce qu'ils ont été mis de force dans un avion ? Sarkozy est rentré précipitamment de vacances pour lancer la curée. Avec le RESF dont le SNES est acteur depuis le début, nous entendons poursuivre la défense de ces jeunes et continuer à les accueillir dans nos classes.

Raison subsidiaire

Refuser la journée de travail obligatoire. Pour certains de nos collègues des journées sont prévues le 31, ou dans les premiers jours de la rentrée. Nous réitérons notre refus d'une telle journée qui pénalise les salariés (tout le monde n'y est pas assujéti), stigmatise les personnes âgées et les handicapés, se révèle inefficace puisque son rendement est faible et dont l'inconvénient majeur reste de lier les prestations sociales à des mesures qui relèvent davantage du caritatif (même organisé par l'état) que de la solidarité collective.

Raison populiste

Donner pour une fois raison à ceux qui pensent que l'on est toujours en grève à la rentrée.

Il existe encore d'autres raisons d'agir vite. Le gouvernement veut endormir l'opinion par ses déclarations fracassantes sur le retour à l'emploi alors que la précarité s'étend, sur la faiblesse de l'inflation alors que flambent les prix et que stagnent les salaires, sur la sécurité qu'il assimile à l'ordre policier mais qu'il renforce en détruisant le tissu social, en cassant les services publics et en instaurant toujours plus de précarité. Il tente de nous anesthésier, répondons vite et fort.

GRETA : relancer l'activité syndicale

Extrait de la dernière motion du Conseil national de juin :

«Les GRETA sont victimes d'une attaque sans précédent, l'augmentation de leurs charges financières a conduit certains d'entre eux à abandonner leurs postes gagés. C'est une partie importante de la capacité des GRETA à assurer une formation de qualité qui est hypothéquée. Le risque est fort de voir totalement disparaître l'activité de formation continue au sein de l'Education nationale. Le SNES demande que l'intégralité des charges nouvelles pesant sur les GRETA fassent l'objet d'une compensation budgétaire pérenne spécifique et que l'intégralité des postes gagés soient réimplantés dans les GRETA. »

Face à cette situation, le SNES national a lancé une grève l'an dernier. Dans l'académie, faute d'investissement militant, il est difficile de suivre régulièrement les problèmes. Nous proposons de relancer un collectif sur la Formation continue, afin de ne pas laisser le champ libre aux organisations plus soucieuses d'accompagner que de lutter. Si vous le souhaitez, prenez contact avec le SNES, au siège du S3.

Attentifs dès la rentrée :

Deux points à surveiller immédiatement :

- les fonds sociaux et les anciens crédits globalisés. Le rectorat a réaffirmé en fin d'année que des crédits avaient été débloqués. Il est donc important d'agir dès la rentrée pour empêcher de nouvelles réductions de l'aide sociale et pour mettre en œuvre des projets pédagogiques, surtout s'ils ont été refusés pour des motifs budgétaires.
- les frais d'examen. Si finalement tous les frais semblent avoir été globalement remboursés, (nous signaler les problèmes, notamment pour l'EAF), il n'est pas question de recommencer le même cirque cette année, et nous l'avons clairement dit au recteur : pour nous, c'est sur la paie d'août, et de septembre que ces paiements sont à effectuer. C'est donc à compter de fin septembre qu'il faudra exiger des indemnités de paiement. Et si les retards persistent, il faudra envisager le recours au tribunal administratif pour obtenir que l'Etat se comporte correctement vis-à-vis des fonctionnaires.

Michel Devred

Collège : une rentrée à surveiller

PAR MAGALI LAUMENERCH

Si cette rentrée est à hauts risques pour le système éducatif dans son ensemble, c'est au collège que la loi Fillon-Robien a les conséquences les plus importantes.

Cette année, nous assistons à la mise en place de la réforme de l'éducation prioritaire avec les Réseaux Ambition Réussite et leurs « professeurs référents ». Nous avons déjà analysé cette fausse relance et donné notre position quant à l'éducation prioritaire dans le BA n° 256 de juin juillet, où vous trouverez aussi un compte-rendu de la première phase de recrutement des professeurs référents. Lors de la phase d'ajustement du mouvement, l'administration nous a communiqué la liste des professeurs référents recrutés après la deuxième vague d'appel à candidature, la première vague n'ayant permis de recruter que 26 professeurs référents sur les 94. La deuxième vague n'a pas non plus remporté un large succès puisque ce ne sont que 13 nouvelles candidatures retenues. Aussi, au moment de la phase d'ajustement concernant les TZR, certains de ces collègues ont-ils été fortement sollicités pour accepter ces postes, même s'ils étaient jeunes enseignants tout juste sortis de l'IUFM ! L'administration a, de plus, pris la précaution de rattacher d'autres TZR dans les collèges ambition-réussite. Nous rappelons aux collègues TZR qu'il faut être volontaire pour occuper un poste de professeur référent et qu'ils ont toute latitude pour refuser d'occuper ce poste. En cas de problème, il ne faut pas hésiter à contacter le S1 de l'établissement ou la section académique. Comme dans les autres établissements, les professeurs de collège vont devoir s'opposer au conseil pédagogique (cf.p.2). Mais la circulaire de rentrée développe trois grands thèmes concernant spécifiquement le collège.

Le socle commun (cf. encadré)

SOCLE COMMUN

Durant les vacances, le ministère a publié le programme du socle commun. Le texte a été modifié sous la pression des personnels et ont été réintroduites des notions qui ne figuraient pas à l'origine, comme la culture artistique, les sciences humaines et le sport. Le socle commun devient un catalogue de plus en plus touffu, dans lequel s'empilent les injonctions qui au gré de chacun, et selon les chapitres, pourra faire dire que ce socle est pauvre... ou trop riche. Ces modifications n'empêchent pas le SNES de continuer à le refuser. Dans ce combat, on assiste à une coupure entre les différentes organisations. D'un côté la FSU, FO et la CGT qui s'y opposent, de l'autre SGEN, UNSA, FCPE, PEEP, mais aussi SNALC et MEDEF qui y sont favorables. On lira avec intérêt le compte rendu du CSE du 8 juin sur le site du SNES national à ce propos.

Rappelons rapidement que notre opposition repose sur plusieurs points. Il faut relier ce décret aux autres mesures de la loi Fillon et Villepin sur la prétendue égalité des chances pour en comprendre les finalités, sauf à imaginer une absence de cohérence du gouvernement, ce qui serait une critique fort injuste. Les autres textes publiés prévoient la multiplication des dispositifs dérogatoires, l'apprentissage junior à partir de 14 ans, une réforme des ZEP centrée sur le socle commun et enfin une réduction des horaires en collège. Le socle commun est l'outil principal d'un enseignement à deux vitesses, d'un tri social qui permettra d'exclure précocement les jeunes des milieux populaires. Au lieu de prendre le problème de l'échec scolaire par le haut, en envisageant les moyens, matériels et pédagogiques, pour permettre d'assurer à tous la réussite scolaire et l'intégration sociale et professionnelle, c'est le choix économique de diminuer le nombre d'élèves qui est fait. Il faut répéter que les sorties sans formation se trouvent massivement chez les élèves orientés vers l'apprentissage.

Un autre motif de notre refus porte sur l'organisation pédagogique de l'enseignement. Les disciplines sont pour certaines gommées et la possibilité d'organiser la transversalité des enseignements à travers elles n'apparaît plus. La conception même du socle suppose que l'on passe un temps de plus en plus long à l'évaluation de l'élève dont on suppose qu'il acceptera un enseignement « linéaire », passant à une nouvelle compétence quand il aura assimilé la précédente, et cela tout au long de sa scolarité ! Le plus grave est peut être la volonté de rendre l'élève seul responsable de ses apprentissages et de ses éventuels échecs. Le groupe classe est nié, même s'il faut reconnaître qu'il serait inopportun de s'y référer au moment où les effectifs s'accroissent. Il est logique de faire le lien entre cette conception et la mise en place de bourses au mérite soumises aux résultats et au comportement de l'élève. Il est vrai qu'un élève turbulent montre qu'il n'a pas acquis les compétences définies dans les chapitres 6 et 7, et que cela doit se payer.

La conception du SNES du rôle de l'école est différente. En premier lieu, l'école doit permettre de réduire les inégalités sociales en donnant à chacun les outils pour une intégration dans la société. Si nous estimons qu'aucun élève ne devrait être exclu, nous pensons qu'il faut repenser la question de l'échec scolaire et de la grande difficulté, en donnant des moyens spécifiques et massifs pour y parvenir. Ce n'est pas seulement en diminuant les effectifs des classes, ce qui est nécessaire, mais aussi en permettant l'intervention d'autres métiers au sein de l'équipe éducative. On doit aussi envisager des formations adaptées, mais avec le souci d'élévation des connaissances pour tous, ce qui suppose le maintien et le développement des trois voies de formation. Le SNES ne cesse de répéter que dans une région comme la nôtre, c'est par le développement de l'enseignement professionnel et surtout technologique que s'est effectuée l'élévation des connaissances. Il y a là un chantier à reprendre, en terme de définition des contenus, d'orientation des élèves, et de politique de carte scolaire.

Dans l'immédiat, il est important de reprendre le travail d'explication, notamment vis-à-vis des parents et des collègues. Il faut en particulier dénoncer les redéploiements de moyens qui s'opèrent pour mettre en œuvre la loi Fillon sous tous ses aspects (PPRE, professeurs référents...). Il faut également mener la réflexion collective, notamment en vue des congrès du SNES.

Michel Devred

Langues vivantes : l'année de tous les dangers

PAR CATHERINE PIÉCUCH

La note de vie scolaire : à l'origine elle ne devait concerner que les élèves de troisième, elle concerne maintenant tous les élèves dès la sixième. Elle doit être attribuée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal et après avis des CPE. Le SNES conteste le principe d'une note de comportement, il conteste que cette note soit prise en compte dans l'obtention du brevet qui ne doit valider que l'acquisition de connaissances scolaires. Cette note dénature et alourdit le travail du professeur principal et des CPE : attribuée sur critères subjectifs, elle ne peut être que source de malentendus et de tensions. Il appelle donc les collègues à ne pas proposer de notes au principal.

Le PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) est destiné en priorité aux élèves dont les résultats aux évaluations de sixième révèlent des retards dans les apprentissages fondamentaux. Cette mesure se met en place par redéploiement : tous les élèves de sixième perdent les deux heures d'ATP, qui disparaissent pour dégager les heures nécessaires à la mise en place des PPRE. Par contre, si la circulaire dit qu'il est possible d'utiliser la demi-heure non affectée par classe de cinquième et de quatrième pour ce dispositif, rien n'est obligatoire. Cette heure, réduite à une demi-heure pour dégager les postes de professeurs référents des collèges ambition réussite, postes qui ne sont pas tous pourvus par défaut de candidats, reste à la disposition des équipes, qui peuvent estimer que tous les élèves de quatrième, par exemple ont besoin d'une demi-heure de français ou de mathématique supplémentaire.

Des dispositifs en alternance seront proposés à un petit nombre d'élèves volontaires, âgés d'au moins quatorze ans et en voie de décrochage pour une remotivation. Retirés temporairement de la classe, ces élèves sont victimes d'une fragilisation de leurs acquisitions scolaires.

La circulaire ne dit rien du nouveau brevet.

Les profs de langues ne sont pas oubliés par le Ministère ces derniers temps : voilà qu'une **nouvelle circulaire (datée du 31 mai 2006)** qui leur a été communiquée fin juin (ou qui leur sera communiquée ces jours-ci) au titre ambitieux de Renovation de l'enseignement des langues vivantes leur assène pour la 5ème fois en un an - à cela s'ajoutant bien sûr les "recommandations" rectorales et hiérarchiques diverses - une explication succincte de la loi Fillon et de ses divers avatars.

Qu'apporte cette nouvelle circulaire ? Rien de neuf justement : elle se présente d'ailleurs sous la forme d'un patchwork des textes précédents où s'intercalent nombre de présupposés, de fausses allégations et d'analyses erronées que le SNES a toujours dénoncés.

A commencer par l'affirmation que ce plan de rénovation répondrait aux attentes et permettrait aux élèves de maîtriser deux LV en fin de scolarité. Il est vrai que collègues et élèves ont de nombreuses attentes : des effectifs allégés à tous les niveaux et un horaire plus important avant tout, conditions sine qua non pour permettre un véritable apprentissage, notamment à l'oral. Cela ne surprendra personne que le Ministère ne l'entende pas de cette façon.

On poursuit avec le **panégyrique du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)** adopté en 2001 par le Conseil de l'Europe et sur lequel s'appuient désormais tous les programmes de langues. Si l'objectif de « reconnaissance réciproque des qualifications en langue » peut sembler de prime abord intéressant, la mise sur le même plan pour la première fois aussi claire des enseignants et des organismes de certifications fait plus que laisser dubitatif. L'un des buts non avoués ouvertement du CECRL est bien la mise en place généralisée des certifications en langue, qui plus est confiées à divers organismes, et de l'idéologie libérale qui le sous-tend : certifications à la carte en lieu et place des diplômes nationaux, contrats "personnalisés" au lieu de conventions collectives garantissant un salaire et des conditions de travail... Sans oublier l'économie substantielle pour un Ministère qui à terme n'aurait plus à se charger des épreuves de langue au baccalauréat, au BTS etc...

Dernier point -last but not least- la manipulation qui consiste à asséner que du CECRL « découlent » **l'organisation en groupes de compétences et la généralisation des certifications.**

Soyons clairs : le CECRL n'entraîne aucune obligation de ce type. Les certifications ne sont en aucune manière une nécessité et, on l'a vu, une de leurs

fonctions est de remettre en cause les diplômes nationaux. Soyons donc vigilants. De même, toute modification des conditions d'enseignement DOIT être votée par le CA, sinon elle n'a pas de valeur légale. Rappelons ce que sont ces groupes de compétences : un regroupement d'élèves sur le mode vertical (4ème/3ème... 2nde/1ère/Terminal...) ou horizontal (LV1/LV2/LV3) sans d'ailleurs que le terme de « groupes » ne soit synonyme d'effectifs allégés ! **Les conséquences sont particulièrement graves pour les élèves :** une sélection accrue synonyme de tri social (les élèves moyens et les plus en difficulté ayant le plus à perdre dans ce mode d'organisation), une vision très utilitariste des LV renforcée par le morcellement de l'enseignement, la porte ouverte à toutes les déréglementations -plus d'horaires nationaux, plus de programme national... mais un enseignement très « local » -, la fin du bac comme examen national et anonyme, une diminution des moyens et donc des postes qu'entraînerait la généralisation du système... sans compter la perte du lien prof/élève, la difficulté d'organiser sorties et voyages (l'enseignant n'ayant plus en charge une classe sur l'année), les écarts de maturité entre élèves ou la difficulté de suivi de ces mêmes élèves... la liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Les conditions d'enseignement sont devenues pour beaucoup d'entre nous extrêmement difficiles : classes chargées, horaires insuffisants laissant notamment peu de place à l'oral ou à l'apprentissage de l'autonomie... Les raisons du ras-le-bol et de la tentation de quelque chose d'autre ne manquent pas et les sirènes ministérielles d'une « rénovation » qui permettrait de « répondre aux besoins de chacun » peuvent sembler à certains d'entre nous séduisantes. Mais nos élèves méritent mieux que cela. Les langues vivantes ont besoin non pas d'une rénovation libérale mais d'un renouveau qui permette à tous nos élèves d'acquérir le plus possible de connaissances et de compétences linguistiques et culturelles quelles que soient leurs origines socio-culturelle et géographique.

L'année qui s'amorce est bel et bien celle de tous les dangers : le Ministère va continuer à matraquer parents et collègues en mettant en avant telle expérimentation bien sûr réussie ou tel pseudo-bilan... afin d'obtenir une généralisation des groupes de compétences et des certifications pour la prochaine rentrée. A nous d'agir ! Le stage du 16 novembre est une première étape. Les congrès de cette année en seront une autre. Soyons présents et faisons-nous entendre !

Stage LANGUES VIVANTES du 16 novembre : voir encart spécial

Enfants scolarisés sans papiers : nous ne laisserons pas faire

PAR CATHERINE PIÉCUCH ET DIDIER COSTENOBLE



**La circulaire du 13 juin 2006
avait suscité malgré tout
-cf bulletin de juin/juillet-
de l'espoir parmi nombre
de familles ayant
des enfants scolarisés**

Elle devait permettre, rappelons-le, la régularisation des familles ayant refusé l'aide au retour en fonction d'une série de six critères : résidence en France depuis au moins 2 ans, scolarisation d'au moins un enfant- y compris en maternelle- depuis septembre 2005, naissance ou résidence en France d'un enfant depuis l'âge de 13 ans, absence de lien des enfants avec le pays dont ils ont la nationalité, contribution des parents à l'entretien et à l'éducation des enfants, volonté d'intégration de ces familles. Les réserves et les craintes que nous formulions en juin se sont malheureusement avérées plus que fondées.

La première raison en est que la circulaire excluait d'emblée les célibataires, les couples sans enfants et les jeunes majeurs scolarisés - qui représentent, dans le Nord/Pas-de-Calais notamment, une part non négligeable des élèves scolarisés sans papiers. De fait, de jeunes lycéens majeurs ont été frappés cet été par des placements en centres de rétention ou des expulsions vers un pays où ils n'avaient parfois plus aucune famille.

La deuxième raison concerne les critères eux-mêmes : la circulaire est relativement floue sur ce point. Elle demande aux préfets de les « prendre en compte » sans autre forme de précision, leur laissant par là même une certaine marge de manœuvre. Outre les critiques que nous avions émises fin juin concernant notamment les notions d'« absence de lien » des enfants avec le pays d'origine et de « réelle volonté d'intégration » qui passe » selon le Ministre de l'Intérieur par la « maîtrise du français » ou encore « le sérieux des études », d'autres problèmes sont venus s'ajouter : à commencer par l'aspect cumulatif ou non des 6 critères parce que c'est lui qui apparemment fonderait un grand nombre de refus, alors que nulle part la circulaire ne précise que les critères doivent être tous remplis. A cela s'est ajoutée la

disparité de traitement selon les préfectures et donc les départements : pour telle préfecture, les critères précisément ne sont pas cumulatifs, pour telle autre si. Dans tel département, les familles ont eu à présenter les bulletins scolaires des enfants, dans tel autre non... La notion d'« absence de lien » a bien sûr aussi fait l'objet de différences de traitement, souvent dramatiques...

Pourquoi cette inégalité fondamentale au niveau des droits de l'homme dans un pays qui passe pour être l'un des chantres à la fois de l'égalité et des droits de l'homme ? Parce qu'en juillet -et alors que les demandes pouvaient être déposées jusqu'au 13 août- le Ministre de l'Intérieur avait décrété qu'il y aurait 6000 régularisations (de personnes, de familles ? mystère...) Les préfets ont donc eu pour consigne de rentrer dans ce cadre et peu importent l'égalité, les droits de l'homme et même la circulaire ! D'où les refus et les expulsions pour des familles qui entraînent pourtant, elles, dans le cadre de la circulaire...

Dénonçons enfin aussi les « stratégies de communication » ministérielles qui visent à présenter dans une même intervention la situation des enfants scolarisés sans papiers, le terrorisme et les problèmes des banlieues et à induire de façon plus ou moins implicite que ces questions seraient, à un titre ou à un autre, liées.

Les enjeux de la rentrée sont importants : il nous faut être massivement mobilisés pour protéger les élèves sans papiers et leurs familles qui risqueraient de se voir refuser un titre de séjour et préserver aussi ainsi leur droit à la scolarité. Les enjeux de l'année à venir s'inscrivent eux aussi dans la même ligne : élargir la mobilisation, notamment autour des parrainages comme ceux de Boulogne et de Noyelles/Lens fin juin ou de Lille début juillet et pour l'abrogation de la loi CESEDA sur l'immigration. L'Italie- après l'Espagne il y a quelques mois- vient de décider de régulariser plusieurs dizaines de milliers de sans-papiers. Et la France ne pourrait accorder un titre de séjour aux quelques 30 000 personnes qui ont déposé un dossier dans le cadre de la circulaire du 13 juin ? Septembre 2006 ne sera pas un rentrée comme les autres pour ces enfants, ces jeunes, ces familles, pour nous non plus. Nous ne pouvons laisser faire !

Clarsfeld médiateur ?

Arno Klarsfeld a été nommé médiateur au mois de juin sur le dossier des élèves sans papiers par le ministre de l'Intérieur. Il a fait cet été la tournée des préfectures et, bien sûr, il est passé par celle de Lille le 3 Août. A cette occasion, il a reçu la Cimade, la LDH, le MRAP, le CSP et le RESF.

Nous l'avons interrogé plusieurs fois sur sa conception du rôle de médiateur et nous sommes restés sur notre faim : il s'est contenté de dire qu'il avait été choisi et qu'il avait accepté cette mission en raison de son engagement (et de celui de son père) en faveur de plusieurs sans papiers. Pendant tout l'entretien, il n'a rien dit de plus que ce que disait le ministre, se bornant à dire qu'il s'opposerait à l'expulsion d'enfants ayant des "attaches fortes" avec la France (il est bien évidemment resté flou sur cette notion). La circulaire du 13 juin restera la référence.

En revanche, il a précisé qu'il ne suffisait pas qu'un enfant soit scolarisé en France pour que toute la famille soit régularisée et qu'il ne s'opposerait donc pas aux expulsions. Quelle différence avec les propos de Sarkozy qui dit que toutes les familles non régularisées ont "vocation" à quitter le territoire ? Qu'importe l'air, la chanson reste la même !

Le 29 juillet Aminata Sambou scolarisée en Seine Saint-Denis depuis 4 ans quittait le centre de rétention encadrée par deux gendarmes pour gagner l'aéroport de Roissy et être expulsée de France. A l'aéroport étaient présentes une cinquantaine de personnes parmi lesquelles ses copines de classe et ses professeurs. Mais rien n'y a fait. Arno Klarsfeld a dû juger que Aminata n'avait pas "d'attaches fortes" avec la France ! Récemment, le médiateur médiatique accusait les associations de démagogie (le Monde du 13 Août). Comment peut-on être médiateur et porter un jugement sur l'une des deux parties ? Le 15 Août, sur France2, le non moins médiatique ministre de l'intérieur accusait lui aussi les associations de démagogie, coïncidence ?

Alors, médiateur ou caution morale d'un ministre candidat à la présidentielle qui cherche les voix d'extrême droite ?

RENDEZ-VOUS :

- REUNION TOUS LES 15 JOURS DU RESEAU LILLOIS (pour Arras-Lens et le littoral, consulter le site)
- CONFERENCE DE PRESSE LE 13 SEPTEMBRE
- STAGE INTERSYNDICAL LE 8 NOVEMBRE (cf encart)

Hommage à Pierre Vidal Naquet

Historien de la Grèce antique, P. Vidal Naquet avait courageusement pris position contre les atteintes à la démocratie. Il se définissait lui-même comme « un historien militant, affirmant sa volonté de prendre part à la vie de la cité ». Nombre de ses combats ont été ceux du SNES : guerre d'Algérie et torture, révisionnisme et, plus récemment, engagement contre la loi sur l'enseignement de l'histoire et pour la défense des jeunes menacés d'expulsion. En hommage à celui qui vient de disparaître, et pour montrer notre inquiétude sur la situation au Proche Orient, nous publions des extraits du texte signé par P. Vidal Naquet dans *Libération* le 27 juillet.

« Nous le savons, nous l'avons suffisamment entendu : Israël a le droit de se défendre, de libérer ses soldats pris en otage, et, selon ses généraux, la meilleure façon de se défendre est, bien sûr, d'attaquer. Attaquer Gaza [...], rendre la vie des Gazaouis impossible (et leur apprendre où ça les mène d'avoir voté pour le Hamas).

Attaquer le Liban de tous les côtés et par tous les moyens, faire fuir des centaines de milliers de Libanais [...], tuer des civils et des soldats - et même quelques miliciens du Hezbollah - en rasant des villages et des quartiers : à qui la faute si les terroristes se cachent au milieu des civils ?

Israël peut donner aux Libanais une bonne leçon de légalisme : qu'ils comprennent le danger de ne pas respecter une résolution du Conseil de sécurité sur le désarmement du Hezbollah. Car Israël est le meilleur exemple pour le respect des résolutions, pour la non-agression des pays voisins, pour un traitement humanitaire des populations en Palestine occupée (assez ingrates pourtant, puisqu'elles ne reconnaissent pas les bienfaits de la colonisation).

Dans le cas d'Israël - petit pays démocratique entouré par des dizaines de millions d'Arabes - qui pourrait s'opposer au nettoyage de ces borbiers terroristes ? [...]. Pas les "amis américains", pas même les Etats européens. Reste l'opinion publique, les associations, collectifs et individus qui agissent contre la guerre, contre l'occupation des territoires et pour un dialogue juste et constructif entre Israéliens et Palestiniens ? Ce dialogue, maintes fois ébauché, maintes fois interrompu, constitue la meilleure chance d'une paix à construire.

A l'opposé de la logique guerrière, nous pensons que des victoires militaires ne garantissent pas l'avenir d'Israël. Seuls un dialogue ouvert et la recherche patiente d'une cohabitation avec un véritable Etat palestinien permettraient aux Israéliens d'obtenir la paix avec leurs voisins arabes. Mais nous sommes encore là, en plein conflit, dans le désarroi, comme des orphelins. Nous autres, qui faisons partie du collectif "Trop, c'est trop !" constitué en décembre 2001 à l'initiative de l'historienne Madeleine Rebérioux, nous crions aujourd'hui : "Assez !" [...].

vie du S.n.e.s.

Démocratie et réflexion syndicales

Deux congrès nationaux cette année, celui de la FSU du 29 janvier au 3 février 2007 à Marseille et celui du SNES du 26 au 31 mars 2007 à Clermont-Ferrand.

Le congrès de la FSU se préparera par un vote de chaque syndiqué du 6 au 24 novembre 2006 sur le rapport national d'activité et financier de la période écoulée depuis le dernier congrès de Perpignan et sur l'orientation pour les trois années à venir. Les délégués seront mandatés par un congrès FSU départemental à la mi-janvier. Dans le Pas de Calais le congrès prévu par les statuts sera réuni début décembre 2006.

Le congrès du SNES sera préparé par le vote individuel de chaque syndiqué en février sur le rapport national d'activité et financier et par le congrès académique les 15 et 16 mars. Après le congrès national, les syndiqués seront appelés à voter -en mai 2007- sur l'orientation des deux années à venir.

Des moments importants et décisifs quant à notre place dans le mouvement syndical et social national et avec des enjeux revendicatifs pour nos différents métiers. Les syndiqués, individuellement et collectivement dans leurs S1, S2 et S3, dans les commissions organisées réfléchiront et proposeront des choix relatifs aux grands thèmes en débat dans la FSU et le SNES. Les publications apporteront les bases d'information et des débats.

Par ailleurs, le Forum régional FSU aura lieu le vendredi 10 novembre et sera axé sur la question du handicap à l'école.

RENTREE 2006

Enseignement de l'Histoire -
Géographie : alibi culturel ?

Le décret sur le socle commun publié le 20 juillet présente l'enseignement de l'histoire-géographie en collège comme une « culture humaniste » mais il s'agit de qualifier la simple étude de repères spatiaux et temporels. Ce bouleversement aura des répercussions évidentes en lycée où, jusqu'à présent, les programmes reprenaient ce qui avait été fait en collège, en profitant des acquis antérieurs pour étudier différemment et approfondir tel ou tel point.

Parallèlement à l'instauration de ce socle restrictif, la mise en place de réformes dans les séries technologiques (STG, puis SMS) aboutit à une refonte des programmes et des épreuves peu adaptées aux élèves. A raison de 2 h par semaine en 1^{er}, pour un total de 10 à 12 h comprenant les évaluations, le vaillant professeur d'Histoire-Géo devra traiter les deux Guerres mondiales (en insistant sur les génocides arménien, juif et tzigane et les grands procès en Allemagne et au Japon), les fondements, objectifs et fonctionnements des Fascisme, Stalinisme et Nazisme, en n'oubliant pas la recherche de la paix « de la SDN à l'ONU », tout en s'interrogeant sur la diversité du pacifisme et son influence.. Ouf ! Au passage, il préparera également ses élèves aux futures nouvelles épreuves du bac, alors qu'elles n'ont toujours pas été définies ! Au terme d'une année de course contre la montre, les élèves auront à affronter une épreuve écrite déstabilisante de 3 h coeff. 2, alors que leur matière principale sera, elle, coefficientée jusqu'à 12 !

La consultation des professionnels que nous sommes avait pourtant abouti à d'autres conclusions et propositions. Il faut croire que dans ce domaine aussi règnent la surdité et la volonté de réaliser des économies à court terme.

Karine Boulonne

NON TITULAIRES

Hélas, d'une rentrée à l'autre, peu de changements : encore beaucoup de suppressions de postes et donc, au bout du compte, des non titulaires au chômage. La nouveauté cette année, c'est la mise en place du CDI dans la Fonction Publique. Le ministère crée ainsi une nouvelle catégorie de profs sous payés et toujours précaires : un salarié en CDI peut être licencié (cf. le secteur privé). Dans l'Académie de Lille, 488 non titulaires

devraient se voir proposer un CDI : les MA et les contractuels qui remplissent certaines conditions (cf. site du SNES : rubrique "catégories"). Si vous avez été oublié par le Rectorat, contactez-nous.

L'année scolaire dernière a été marquée par de nombreux problèmes de remplacements : suppléances débutant en retard, non effectuées ou faites par des collègues en HSE ; nomination systématique d'un vacataire même si le remplacement dépasse le maximum de 200h avec prolongation faite par le collègue contractuel, voire même par un autre vacataire ! Interrogée à ce sujet, Madame le Recteur a reconnu un manque de moyens ! Cette situation est intolérable tant pour les élèves que pour les collègues qui deviennent ainsi des profs jetables. Pour éviter ce genre de situation, il est indispensable de faire remonter les informations sur les problèmes de remplacements.

Même si nous défendons les droits des collègues, nous considérons que l'instauration d'un CDI dans la fonction publique est une menace pour nos statuts : n'oublions pas que la diminution voire la suppression définitive des fonctionnaires titulaires est le rêve gouvernemental.

Le SNES revendique l'arrêt de recrutement de non titulaires, l'augmentation des postes aux concours, un plan de titularisation pour tous ceux qui ont déjà été embauchés.

Dans l'immédiat, nous demandons :

- Le rattachement administratif des précaires dans les établissements.
 - La mise en place de structures permettant le versement rapide des salaires et des indemnités chômage.
 - L'attribution de congés formation pour les contractuels les plus anciens.
 - La mise en place d'une formation lourde pour les contractuels préparant les concours et la prise en charge des frais induits (inscription au CNED par exemple).
 - L'amélioration de l'information des contractuels (en ce qui concerne les droits, les salaires et indemnités).
- Le SNES organisera une Assemblée Générale des non titulaires courant septembre pour faire le point sur la rentrée et élaborer ensemble un plan d'action qui permette de faire aboutir nos revendications.

Didier Costenoble

RETRAITÉ, RESYNDIQUÉ !

Enfin en retraite ! Une nouvelle vie commence, débarrassée d'un certain nombre de problèmes récurrents. Puis très vite, hélas ! on découvre de nouveaux problèmes, dont la baisse régulière du pouvoir d'achat. On se dit alors que c'est une bonne chose de pouvoir continuer à être défendu par le syndicat pour tenter d'inverser le cours des choses.

C'est, en 2005-2006, ce que 272 collègues ont compris en constituant la plus grosse section du SNES de l'académie. C'est ce que vous comprendrez à votre tour en votre première année sans rentrée en réadhérant au plus tôt pour nous renforcer.

En attendant, bonne retraite à tous.

Daniel ROGER, Responsable académique des retraités

La section académique vient d'apprendre le décès de notre camarade Raymond Staszewski, ancien professeur au lycée Condorcet de Lens, membre du CDFD 62 et de la CAA; elle s'associe à la douleur de la famille.

Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu
Site internet : <http://www.lille.snes.edu>

Siège du S2 Nord : Siège du S3.

Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

S3 :

Secrétaire académique : Michel DEVRED.
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,
Christian CHAMPIRÉ, Karine BOULONNE.
Trésoriers : Nicole COURSELLE, Françoise MORTIER.

S2 Nord :

Co-secrétaires : Arlette DESPRETZ, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.
Secrétaires adjoints : Maryline BRACQ, Eric DELANGUE, Jean-Luc FRANCHOMME, Gilles SURPLIE.

S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.
Secrétaires adjoints : Georges BOUCHART,
Christian CHAMPIRÉ, Catherine PIECUCU,
Thierry QUETU.
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

A qui écrire ?

* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.
Agrégré : Noëlle CELERIER.
Aide-éducateur et assistant d'éducation : Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.
Certifiés : Christian CHAMPIRÉ, KARINE BOULONNE.
C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Jean-Marc CHÂTELET (C.i.o. Arras) et Pascale MOTYL.
C.p.e. : Guy CARPENTIER.
Documentaliste : Karine BOULONNE
M.a., contractuel, vacataire : Didier COSTENOBLE.
M.i.-S.e. : Pascal BRICOUT.
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.

Retraité : Daniel ROGER.
Stagiaire : Karine BOULONNE.
T.z.r. : Frédéric HOCHART.

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention au Rectorat (excepté pour les Co.psy, les M.i.-S.e. et les stagiaires d'I.u.f.m.) : Christian CHAMPIRÉ et Karine BOULONNE.

Problèmes médicaux : Philippe GAUDRY

* Pour toute affaire personnelle nécessitant une intervention auprès des inspections académiques :
- Pour le Nord : Arlette DESPRETZ.
- Pour le Pas-de-Calais : Jean-François CAREMEL.

Secteurs

- **Emploi :** Christian CHAMPIRÉ, Karine BOULONNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Frédéric HOCHART, Philippe GAUDRY.

- **Surveillance et missions associées :** Karine VAN WYNENDAELE, Agnès HURET, Pascal BRICOUT.

- **Droits et libertés :** Didier COSTENOBLE, Catherine PIECUCU, Philippe LESTANG.

- **Formation continue :** Michel DEVRED, Noëlle CÉLÉRIER, Frédéric HOCHART.

- **Entrée dans le métier :** Karine BOULONNE, Michel DEVRED, Clotilde DOZIER, Luc BIZET, Florence MERCEILLE.

- **Précarité :** Didier COSTENOBLE, Agnès HURET, Karine VAN WYNENDAELE.

- **Rémunérations** (retard de paiement, indemnités...): Pierre-François GALLOT.

- **CARRIÈRE** (reclassement, service): Nicole COURSELLE

- **Retraités :** Karine VAN WYNENDAELE.

- **Vie des établissements :** Magali LAUMENERCH (collèges 59), Jean-François CAREMEL (collèges 62), Michel DEVRED (lycées).

- **Secteur collèges :** Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Michel OLIVE, Arlette DESPRETZ, Eric DELANGUE, Agnès HURET, Clotilde DOZIER, Philippe LESTANG.

- **Secteur lycées :** Noëlle CÉLÉRIER, Michel DEVRED, Georges BOUCHART, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUCU, Odile DEVERNE, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Michaël COLIN.

- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité :** Frédéric HOCHART, Thierry QUETU, Francis LECHER, Philippe GAUDRY.

- **Formation syndicale :** Magali LAUMENERCH, Karine BOULONNE, Romain GENY.

- **Publications :** Odile DEVERNE, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Marc ROUMAZEILLE, Samuel DUMOULIN.

- **Informatique :** Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE.

Pour tout courrier personnel, n'oubliez pas de rappeler votre catégorie, votre discipline et votre établissement.

Organisation du S3.

Saluons le départ des deux Jean, Jean Jacques Mortier et Jean Roger. Le premier a été durant de longues années trésorier du SNES, celui qui contrôlait et vérifiait la remise des adhésions, chargé de rappeler aux étourdis les erreurs commises en remplissant le bulletin, mais aussi le militant qui trouvait avec les collègues en situation difficile les meilleures solutions pour continuer à se syndiquer. Fort longtemps membre de la CA académique, il avait, avec sa bienveillance habituelle, accepté de remettre son mandat pour assurer les relèves. Signalons enfin son investissement pédagogique au sein de son collègue, puisqu'il était maître de stage et formateur IUFM dans sa discipline, physique chimie. Comme de nombreux militants, il a accepté de consacrer une partie de ses temps libres de jeune retraité au S3, pour assurer le passage de témoin. Il ne devrait pas rencontrer trop de problèmes, puisque c'est sa sœur qui a repris le flambeau ! L'autre Jean était un pilier du secteur emploi. Commissaire paritaire, il a fait preuve d'une constance remarquable : souvent le premier arrivé (et venir en train de Lumbres à Lille prend un certain temps), souvent le dernier parti (le dernier train part assez tard), il étudiait chaque dossier avec le soin et le sérieux qui le caractérisent, toujours réservé mais toujours prêt à répondre à une sollicitation ou à donner un conseil à un plus novice. Jean n'est certes ni un grand tribun ni un boute-feux, mais son courage modeste n'en est pas moins résolu et il l'a montré au cours de sa carrière. AE intégré, il fait partie de ceux de nos collègues qui partent sans bénéficiaire de la Hors classe. Avec les retraités, il nous faut continuer à nous battre pour corriger ces injustices. Le S3 se réorganise pour mieux fonctionner : attention, les dates des permanences sont modifiées, le jeudi après midi étant consacré au secrétariat et la permanence déplacée au jeudi matin.

Le secrétariat a également décidé de refondre le secteur « vie scolaire ». Outre les CPE, un autre secteur est mis en place sous la responsabilité d'Agnès Huret et de Karine Vanwynendaele, qui regroupe notamment les AED (Agnès Huret) et les MISE (Pascal Bricout). Enfin, le S2 du Nord est également modifié. Il y aura désormais trois secrétaires départementaux, Magali Laumenerch, Arlette Desprez et Philippe Lestang.

Les permanences :

• Pour tous :

- Lundi, mardi, vendredi : de 14h30 à 18h ;
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;
- Jeudi : de 10h à 12h ;

• Permanences particulières : (aux horaires ci-dessus)

Carrières et rémunérations : le mardi,
A.e. : le mardi,
Agrégré : le mardi,
Aide-éducateur : le vendredi,
Assistant d'éducation : le vendredi,

C.e.-C.p.e. : le jeudi matin,
Certifié : le mercredi après-midi,
I.u.f.m. : le mercredi après-midi,
M.a., contractuels, vacataires : le lundi,
M.i.-S.e. : le vendredi,
P.e.g.c. : le mardi,
T.z.r. : le jeudi matin.

Le S2 Nord tient une permanence au siège du S3 le mardi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence à son siège le mercredi de 9h à 11h30.

STAGES DE FORMATION SYNDICALE : LE SNES, C'EST A VOUS DE LE FAIRE VIVRE !

Nos professions connaissent un fort renouvellement des personnels (plus de la moitié d'ici 2010). Des collègues en nombre croissant méconnaissent leurs droits et ont peu l'expérience de l'activité et de l'action syndicales, ce qui les rend d'autant plus vulnérables.

C'est en ce sens que la formation syndicale* apparaît comme un élément indispensable à l'efficacité des luttes. La section académique du SNES de Lille (S3) a décidé de faire de la formation syndicale une de ses priorités et propose donc une série de stages pour l'année scolaire 2006-2007. Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

* LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.l.r. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du S.n.e.s.

Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

La section d'établissement (S1) est le premier niveau d'intervention et de débat. C'est elle qui intervient et défend dans l'établissement les personnels qui ignorent trop souvent leurs droits et obligations (ce qui les fragilise face aux dérives autoritaires) et les aspects régissant le déroulement de la carrière. L'existence d'une section syndicale dans un établissement est donc une nécessité face à des autorités locales aux pouvoirs accrus par la déconcentration et la décentralisation.

Le S1 est aussi et avant tout, pour les personnels, le premier lieu de rencontre, d'expression, de débat et de prises de décisions concernant la vie de l'établissement ainsi que les orientations du S.n.e.s.

Stage du Mardi 24 Octobre 2006 (9h30-17h)

[(et du 29 janvier 2007 (1/2 journée)]

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contenu :

Vous êtes plusieurs milliers dans notre académie, à être élus ou à vous convaincre de l'être dans les conseils d'administration de vos établissements. Mais un CA, est-ce un vrai lieu de discussion, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui ? A quoi sert la commission permanente ?

Qu'est-ce qu'une DBM, les Fonds de Réserve, les HTS, l'aide globalisée, la DHG et le TRMD ? L'établissement doit-il acheter sur ses deniers, ses manuels ou ses ordinateurs ? Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de poste, les heures supplémentaires à ventiler auprès des collègues, les effectifs par classe ? Quelle position prendre sur le recrutement des assistants d'éducation ?

La section académique du SNES organise un stage de formation syndicale pour les élus en conseil d'administration de l'Académie de Lille avant les vacances de la Toussaint. Chacun de ces stages est destiné a priori aux syndiqués, mais les collègues non-syndiqués seront néanmoins les bienvenus. Ce stage sera complété en janvier par une demi-journée de formation qui vous aidera à décrypter la dotation horaire de votre établissement et comprendre si les fermetures de poste sont inéluctables ou si vous pouvez permettre à des collègues de garder leur poste, si vous pouvez faire des groupes de langue ou de science plus nombreux que les groupes classe.

Ces stages se tiendront le Mardi 24 Octobre 2006 (à St Omer et à Douai) toute la journée pour la première partie et le 29 janvier 2007 (1/2 journée) pour les prolongements indispensables (DGH et TRMD).

Public : Tous les collègues intéressés

Stage du VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006 (9h30-17h)

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Contenu :

Présentation du SNES et de la FSU.

Droits syndicaux (réunion syndicale, heure mensuelle d'information syndicale, affichage, grève, distribution de documents, expression publique...)

Droits et obligations des personnels : que peut-on légalement exiger des personnels ? Qu'est-ce que les personnels peuvent exiger de l'administration ?

Fonctionnement et interventions de la section syndicale d'établissement : délégations, conseil d'administration...

Connaissance des instances paritaires (CTPD, CTPA, CAPA...).

Il s'agit de fournir aux collègues tous les éléments leur permettant de répondre aux questions les plus courantes à partir d'une connaissance des textes officiels.

Le lieu : Arras et Armentières

Public : Collègues désirant prendre part et/ou organiser la vie syndicale dans leur établissement.

Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...

Stage du JEUDI 16 NOVEMBRE 2006 (9h30-17h)

LANGUES VIVANTES : QUELLES ÉVOLUTIONS ? QUELLES PERSPECTIVES ?

Contenu :

- point sur les réformes
- groupes de compétences : les enjeux pour les élèves et les personnels
- certifications et diplômes nationaux : concurrence ou complémentarité ?
- diversification : quelles perspectives ? Quelles revendications ?

Public :

Professeurs de langues, élus aux CA etc...
Tous les collègues intéressés.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Stage du LUNDI 11 DÉCEMBRE 2006 (9h30-17h)

LA SECONDE

Contenu :

La seconde de détermination a-t-elle fait long feu ? Quel bilan peut-on en faire ainsi que de ses dispositifs spécifiques : aide individualisée, modules... ?
Comment analyser la baisse des demandes vers le LEGT, et le très fort recul de la filière technologique ? Comment articuler la seconde avec le choix d'une filière à partir de la première, en prenant en compte aussi les déséquilibres qui se creusent entre les séries ? Quels problèmes pose la nouvelle procédure informatisée pour l'affectation des secondes ?

Public : Tous les collègues intéressés, y compris enseignant en 3^{ème}, quelle que soit leur catégorie.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Stage du JEUDI 7 DÉCEMBRE 2006 (9h30-17h)

DOCUMENTATION

Contenu :

Recréation d'un collectif documentation dans l'académie pour informer les collègues, intervenir auprès de l'administration, réfléchir sur le métier et ses évolutions.

Le stage sera animé par les responsables nationaux du secteur « documentation ».

Alors que l'académie reste dotée de documentalistes, les tâches ne cessent de se diversifier et de s'alourdir. Quelles revendications dans le cadre des congrès ?
Autres thèmes proposés : la fonction d'enseignement et/ou gestion ? L'enseignement de l'information documentation.

Pour ou contre un secrétariat de CDI ? Statut et conditions d'exercice.

Public : Documentalistes, secrétaires de S1.

Tous les collègues intéressés.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Connaître ses droits et obligations pour faire respecter son statut

Stage du MARDI 14 NOVEMBRE 2006 (9h30-17h) cf. circulaire pour la date et le lieu

PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET MISSIONS ASSOCIEES (MI-SE, Assistants d'éducation dont assistants pédagogiques et AVSI, emplois vie scolaire)

Contenu :

Les conditions de travail et d'étude des MI-SE se dégradent depuis plusieurs années avec le sentiment de faire tout et n'importe quoi, sans savoir si c'est légal. Les droits et les limites des obligations sont mal connus.

La catégorie des surveillants est, pour l'instant, mise en extinction, mais rien n'est jamais définitif. Les droits ne doivent pas pour autant être bafoués au quotidien, même si avec l'existence de catégories encore plus précaires au sein des services de surveillance, la tentation de niveler par le bas est bien grande pour de nombreux chefs d'établissement.

En effet, après deux ans d'existence de la catégorie des assistants d'éducation, c'est l'heure d'un bilan plutôt négatif : multiplication des statuts de plus en plus précaires (assistants pédagogiques, emplois vie scolaire), abus de pouvoir.

A l'ordre du jour : la multiplication des statuts des personnels « vie scolaire » ; les droits des uns et des autres ; le rôle des commissions et des commissaires paritaires pour le mouvement des MI-SE ; l'action syndicale et ses acquis ; les positions du Snes sur les différentes catégories ; les perspectives de sortie de la précarité (concours, VAE...).

Public : MI-SE, Assistants d'éducation, emplois vie scolaire, secrétaires de S1 (ou militants représentant le S1).

Le lieu sera précisé ultérieurement.

Droits et Libertés

STAGE INTERSYNDICAL EDUCATION SANS FRONTIERES : MERCREDI 8 NOVEMBRE 2006 (9H30-17H) ELEVES SANS PAPIERS ET EDUCATION SANS FRONTIERES

Contenu :

- pourquoi nous sommes tous concernés
- comment agir face à des cas dans les écoles et les établissements ?
- quels liens avec les différentes lois sur l'immigration ?



Public : Tous les collègues intéressés

Ce stage est organisé conjointement par les différentes organisations syndicales fondatrices du réseau éducation sans frontières.
Le lieu sera précisé ultérieurement.

Inscription aux stages syndicaux proposés par le SNES

Auprès de l'administration :

Les collègues intéressés, ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (modèle de lettre ci-dessous, disponible également sur le site internet du S3 : www.lil-le.snes.edu rubrique « informations administratives »)

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE A DEPOSER AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT UN MOIS AVANT LA DATE PREVUE DU STAGE

NOM Prénom Grade et Fonction

Etablissement

à Monsieur le Recteur

S/C de M (1)

Conformément aux dispositions (2) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A Le Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

Auprès du SNES :

Les collègues informent la section académique de leur participation aux stages syndicaux en renvoyant le coupon en bas de la page 3 de cet encart, au moins 15 jours avant le premier stage choisi.

Les frais occasionnés par la participation aux stages (repas, déplacement) sont indemnisés pour les participants syndiqués.

La section académique se tient à la disposition des S1 pour répondre aux demandes de stages syndicaux locaux.



COUPON A RENVOYER

Fiche d'inscription à renvoyer à Karine Boulonne, SNES, 209 rue Nationale à LILLE

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Etablissement : Tél : e-mail :

Est intéressé-e par le(s) stage(s) de formation syndicale suivant(s) :

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA SECONDE

ELEVES SANS PAPIER

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

DOCUMENTATION

Prendra le repas

PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET MISSIONS ASSOCIÉES

LANGUES VIVANTES

OUI NON

FORMATION CONTINUE : PAF 2006-2007

S.N.E.S. - F.S.U.

209, rue Nationale - 59800 LILLE

Tél. : 03 20 06 77 41

FORMATION CONTINUE

Plan Académique de Formation 2006 - 2007

Discipline : Catégorie :

Nom et Prénom :

Etablissement d'exercice :

Adresse personnelle :

LISTE DES VOEUX

ATTENTION : La précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable au travail des représentants du S.n.e.s. , le rectorat ne nous fournit aucun document en dehors de la commission !

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (Formations disciplinaires et catégorielles ; Formations interdisciplinaires ; Pratique du métier ; Actions culturelles ; Orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; Vie scolaire ; Formations hygiène-sécurité, santé ; Dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 06A0090006,
- Référence et libellé du module : ex : ACL_02.A - Rencontre/Echange

Liste des vœux	Résultat de la commission
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement : favorable défavorable

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2005/2006 : 1	2004/2005 : 1
2	2

La campagne d'inscription aux stages proposés par le P.A.F. est réouverte. Elle concerne les stages à public volontaire. Il est possible de formuler 3 vœux, la formation ne pouvant excéder 36 h. Les néo-titulaires, 1ère ou 2ème année d'exercice, bénéficient d'un crédit de 54 heures. Pour les premiers, des regroupements sont prévus ainsi qu'une aide sous forme de forum internet. Les stages seront ouverts si le nombre de demandeurs est suffisant (801 modules ont été fermés l'an dernier pour cette raison, alors que d'autres stages disposent de liste d'attente équivalant à plusieurs années, preuve de l'inadéquation entre l'offre et la demande).

Conseil : pour multiplier les chances d'obtenir vos vœux, demandez en premier vœu les stages les plus demandés, c'est-à-dire les TICE et les stages disciplinaires.

Dès la pré-rentree, l'établissement doit disposer de 5 catalogues, dont 2 pour les enseignants et d'une plaquette.

L'inscription aux actions (il est nécessaire de se munir de son NUMEN) se fait du **28 août au 17 septembre minuit** sur le serveur académique (www.ac-lille.fr/paf/). Les chefs d'établissement devront rendre un avis avant la commission d'attribution qui se déroulera le 11 octobre.

Il est donc impératif de nous renvoyer vos fiches syndicales (voir bas de la page 4 de cet encart) avant le 27 septembre. Nous ne serons pas en mesure d'informer les collègues qui oublieront d'envoyer la fiche d'inscription dans les délais, car le rectorat ne fournit aucun document récapitulatif aux représentants des personnels.

En ce qui concerne les **stages de proximité (F.I.L)**, dans les établissements, les demandes devront être déposées auprès du chef d'établissement qui doit les faire remonter à l'administrateur scolaire. Les fiches de demande sont disponibles sur le site académique (www.ac-lille.fr/formation/dafop/fil.cfm). Les actions retenues seront mises en œuvre à partir du deuxième trimestre. Il n'est pas prévu actuellement de concertation avec les représentants des personnels.

Il est donc indispensable, qu'en cas de refus, vous demandiez des explications, notamment sur le classement des demandes, et que vous avertissiez le S3.